

RECHERCHE ÉTHIQUE IMPLIQUANT DES ENFANTS

ETHICAL RESEARCH INVOLVING CHILDREN



Centre for Children
and Young People



Southern Cross
University

Childwatch
INTERNATIONAL
RESEARCH NETWORK

unicef 
Office of Research

UNIVERSITY
of
OTAGO

Te Whare Wānanga o Ōtago
NEW ZEALAND

87

NOTE D'ORIENTATION ÉTHIQUE : PAIEMENT ET INDEMNISATION

Les participants à la recherche doivent obtenir le remboursement approprié de toute dépense, être indemnisés pour l'effort, le temps ou la perte de revenus et reconnus pour leur contribution. Le paiement doit être évité s'il incite, contraint, soudoie, persuade, contrôle ou entraîne un désavantage économique ou social. Les principes directeurs de justice, de la bienfaisance et du respect soutiennent le besoin des participants à la recherche d'être correctement reconnus, d'être équitablement rétribués et d'obtenir un juste avantage pour leur implication.

EXIGENCES DES MEILLEURES PRATIQUES:

- Veiller à ce que tout paiement ne soit pas utilisé pour indûment soudoyer, contraindre ou inciter des enfants ou des parents à participer à la recherche ou pour influencer la nature de leurs réponses.
- Tenir compte des contextes sociaux et culturels et prendre des avis locaux concernant le paiement et d'autres formes de réciprocité dans la recherche.
- Veiller à ce que le paiement ne suscite pas des attentes irréalistes et ne provoque pas la déception.

CONSIDÉRATIONS CLÉS

Toute transaction financière dans le contexte de la recherche modifie les relations et exerce un impact sur la dynamique du pouvoir déjà en jeu.

Des questions éthiques se posent en ce qui concerne les paiements aux participants à la recherche, étant donné que toute transaction financière modifie les relations (Laws et Mann, 2004) et exerce un impact sur la dynamique du pouvoir déjà en jeu. Plusieurs motifs justifient le choix des chercheurs d'effectuer des paiements aux enfants, aux parents ou à des groupes communautaires. D'une manière générale, quatre types de paiement sont identifiés dans le cadre de la recherche : le remboursement, l'indemnisation, la gratification et l'incitation (Avard *et al.*, 2011 ; Wendler, Rackoff, Emanuel et Grady, 2002). Chacune de ces formes de paiement a des répercussions sur les pratiques éthiques et sur les questions à examiner.

Remboursements

La participation à la recherche peut entraîner des coûts financiers pour les enfants et les familles. Les paiements de remboursement indemnisent les enfants et/ou leurs parents de leurs dépenses directes liées à cette participation (par exemple, le transport, les repas, l'hébergement et la garde des enfants). Cette forme de paiement est conforme au principe de justice et veille à ce que les participants à la recherche soient traités équitablement.

Indemnisations

Dans certains contextes, la position économique et/ou sociale des enfants et des familles peut être affectée négativement par la participation à la recherche. Les paiements compensatoires offrent une récompense aux enfants et/à leurs parents pour leur temps, leur travail et l'effort fourni ainsi que pour tous les désagréments causés par leur participation (par exemple, la perte de revenu). Le principe éthique de justice exige que la contribution de l'enfant soit reconnue et le principe de non-malfaisance justifie l'obligation des chercheurs de veiller à ce que les préjudices potentiels de la recherche, comme la perte de revenus, soit évalués et réduits, voire éliminés.

Gratifications

Les gratifications sont des primes ou des bons de valeur offerts aux enfants suite à leur participation pour reconnaître leur contribution à la recherche et les en remercier. Cette forme de paiement relève de la réciprocité en offrant aux participants des avantages directs en raison de leur participation à la recherche. Les participants à la recherche ignorent souvent, jusqu'après avoir donné leur consentement à participer, voire après l'achèvement de la collecte des données, qu'ils bénéficieront d'une gratification.

Incitations

Les paiements incitatifs visent à encourager la participation des enfants à la recherche. Il peut s'agir de paiements en espèces ou d'alternatives telles que des bons pour un magasin populaire ou des crédits pour un téléphone mobile. Les paiements incitatifs peuvent passer pour des moyens de persuasion, en montrant aux participants potentiels qu'un avantage financier est lié à l'implication dans la recherche. Néanmoins, l'utilisation de tels moyens de persuasion est controversée et certains chercheurs considèrent que les paiements visant à encourager la participation contreviennent aux normes de Nuremberg et qu'aucun moyen de persuasion, quelle qu'en soit la nature, ne peut être annoncé aux participants (Alderson et Morrow, 2011). Les mesures incitatives et, par extension tout paiement, peuvent corrompre, contraindre ou inciter les enfants à participer à la recherche ou les parents à consentir à la participation des enfants. Cet état de choses compromet le principe éthique du respect et exerce un impact sur la capacité de l'individu d'agir librement en prenant des décisions raisonnées quant à la participation à la recherche et de fournir un consentement volontaire et éclairé. Il est également capital d'évaluer ces incitations du point de vue du risque potentiel qu'elles impliquent pour la recherche. Certains chercheurs soutiennent que les petites incitations visant à améliorer les niveaux de recrutement sont éthiquement acceptables si la recherche n'implique qu'un risque faible ou négligeable (c'est-à-dire rien de plus que de l'inconfort), tandis que le fait de proposer des incitatifs pour s'assurer l'implication d'enfants ou de jeunes dans la recherche à risque relève de l'exploitation, sape la confiance du public ainsi que le soutien à la recherche impliquant les enfants et les jeunes (Spriggs, 2010).

DÉFIS QUE VOUS POURRIEZ RENCONTRER

Pour les chercheurs et les organisations, des défis se posent pour déterminer la nature du paiement à effectuer dans différents contextes sociaux et culturels. Les questions relatives aux paiements peuvent avoir une incidence sur la distribution et les expressions du pouvoir au sein des familles et des communautés, susciter des attentes irréalistes et enraciner davantage une dynamique de pouvoir inégale existant déjà dans la relation entre le chercheur et l'objet de la recherche.

Quand les participants recevront-ils des informations relatives au paiement ?

Le moment propice pour révéler qu'un paiement sera effectué ou pour effectuer le paiement sont des questions qui méritent que l'on s'y arrête. Les chercheurs peuvent choisir de ne pas informer les participants à l'avance qu'une gratification sera accordée et de ne donner le paiement ou le cadeau qu'à la fin de la collecte des données afin de garantir qu'il n'en sera pas fait usage pour inciter les enfants et leurs familles à prendre part et pour influencer leur consentement donné librement. En outre, le fait de retarder la révélation du paiement peut contribuer à réduire le risque de voir des enfants essayer de faire plaisir aux chercheurs en leur donnant des réponses qu'ils pensent leur être agréables au lieu de partager leurs réels expériences et sentiments. Toutefois, le fait de ne pas informer les participants du remboursement et de l'indemnisation avant le lancement de la recherche

peut influencer négativement le recrutement et inciter des participants potentiels à ne pas participer pour des raisons financières. Ce phénomène est particulièrement pertinent dans des contextes dans lesquels les enfants et/ou les familles sont économiquement dépendants du revenu gagné par l'enfant.

Un examen attentif du contexte social et culturel local est capital pour déterminer la nature d'un éventuel paiement ou de l'indemnisation de la participation des enfants à la recherche.

Dans certains contextes, une forme d'indemnisation autre que financière peut s'avérer plus appropriée.

Comment le paiement des participants à la recherche peut-il être abordé de manière spécifique au contexte local ?

Un examen attentif du contexte social et culturel local est crucial pour déterminer la nature de tout paiement ou compensation pour la participation des enfants à la recherche. Dans certains contextes, en particulier lorsque les enfants participent au soutien économique de leur famille et/ou vivent en situation de pauvreté, la participation à la recherche empêche l'enfant de fournir un travail productif qui contribue au bien-être de la famille. L'indemnisation est par conséquent nécessaire pour la période au cours de laquelle les enfants auraient, dans d'autres circonstances, gagné de l'argent (Porter *et al.*, 2010 ; Robson, Porter, Hampshire et Bourdillon, 2009 ; Vakaoti, 2009) et elle est importante pour éviter que les participants soient exploités ou défavorisés d'une manière quelconque par leur participation. Dans ces contextes, un paiement ou une indemnisation financière peut s'avérer la forme la plus appropriée de récompense.

Dans certains contextes, des formes de rémunération autres que monétaires peuvent s'avérer plus appropriées. Il peut s'agir, par exemple, de certificats de reconnaissance, de cadeaux ou de bons à valoir. Si les avantages de la participation directe à la recherche ne sont pas égaux au paiement et ne le remplacent pas, il faut garder à l'esprit que la participation à la recherche peut avoir une valeur formative et apporter une série d'avantages qui peuvent être non pécuniaires. Citons notamment les enseignements tirés des conclusions, l'éducation, l'expérience agréable, le fait de savoir, pour les enfants, que leurs points de vue et leurs opinions sont écoutés et peuvent donner lieu à d'autres mesures, à une amélioration politique/économique directe et à l'opportunité d'accéder à des ressources. Un éventail de questions liées à la prise de décision éthique et relatives à l'utilisation d'incitations est discuté dans l'étude de cas réalisée par Kathryn Seymour. Une stratégie de participation a été mise au point pour être utilisée dans cette étude portant sur des enfants de douze à dix-huit ans et reflétant la stratification de l'intérêt accordé à la question.

Étude de cas 21 : Considérations éthiques lors de l'utilisation de mesures d'incitation dans la recherche sur la jeunesse, par Kathryn Seymour (voir partie 'études de cas' p. 162).

La question de la compensation nécessitant d'être abordée de manière spécifique en fonction de la situation locale, elle oblige les chercheurs à réfléchir à la valeur du temps des personnes, à leur désir d'entreprendre des activités de recherche, à la réalité de la pauvreté et à la capacité de s'absenter du travail pour rencontrer des chercheurs, au sein de différents contextes culturels (Morrow, 2009). L'un des principaux défis auxquels sont confrontés les chercheurs consiste à trouver des voies pour accéder et pour consulter les communautés locales intéressées. Ceci peut se faire de manière relativement informelle ou par le biais de moyens plus officiels comme la création de comités communautaires consultatifs (Schenk et Williamson, 2005). La consultation de la communauté locale confère également de la transparence et de l'intérêt pour le processus de recherche dans l'ensemble de la communauté et peut faciliter l'interprétation et la diffusion des résultats.

Parmi les autres questions à prendre en considération, citons le besoin de flexibilité dans le schéma de recherche. Le fait de se laisser guider par des considérations appartenant au contexte local, la réciprocité et l'équité

des revenus, entraîne une variabilité de la rémunération pour des études de recherche couvrant différentes localités. Ces questions sont abordées en détail dans l'étude de cas de Virginia Morrow. Il n'est pas forcément opportun que les participants à la recherche bénéficient d'un type de paiement ou d'un montant identique, car l'équité peut nécessiter de répondre avec sensibilité au contexte local. Par exemple, dans l'étude Young Lives, les chercheurs ont abordé la question de la rémunération différemment dans différents pays – certains ont payé les répondants, d'autres ont donné de petits cadeaux de remerciement et d'autres encore ont encouragé des enfants à acheter des fournitures scolaires (Morrow, 2009). Ces questions sont examinées plus en profondeur dans l'étude de cas de Virginia Morrow.

Étude de cas 22 : Paiement dans des contextes différents : comment le paiement peut-il refléter les considérations locales ? par Virginia Morrow (voir partie 'études de cas' p. 164).

Quelles sont les considérations supplémentaires liées au paiement dans les situations de pauvreté extrême ?

Dans les contextes où les enfants et les familles vivent dans la pauvreté, les préoccupations éthiques relatives à un paiement (en particulier incitatif) sont accentuées car les participants potentiels sont particulièrement vulnérables à la contrainte, à l'exploitation et à la corruption (Schenk et Williamson, 2005). Les participants se mettent parfois plus en danger qu'habituellement parce qu'ils ont besoin des produits et services offerts par les chercheurs (Rice et Broome, 2004). Même en l'absence de stimulants, les participants potentiels à la recherche peuvent avoir, à l'égard de cette participation, des aspirations ou des espoirs de bénéficier d'avantages, en raison d'opportunités et d'interventions offertes par d'autres projets de recherche totalement indépendants et par des organisations non-gouvernementales (Ahsan, 2009 ; Ebrahim, 2010 ; Nyambedha, 2008), qui compromettent leur autonomie à consentir librement à la participation.

Les communautés et les participants potentiels doivent être clairement informés de l'éventualité que la recherche, telle que celle qui est menée sous les auspices d'institutions universitaires, peut ne pas déboucher sur la mise en œuvre d'une politique ou d'un changement de politique. Les participants potentiels peuvent également caresser l'espoir, en ce qui concerne notamment les organisations académiques, que s'impliquer dans la recherche leur permettra d'accéder à ces organisations. La déception qui s'ensuivra peut s'accompagner du sentiment d'avoir été trompé et constitue un préjudice lié à la participation à la recherche. Ces questions imposent aux chercheurs de prendre conscience de manière critique des aspirations qui peuvent être soulevées, de présenter les résultats escomptés aussi clairement que possible et de clarifier les malentendus relatifs aux avantages susceptibles d'en être tirés.

La recherche menée dans des contextes de pauvreté met également en lumière la relation entre le chercheur et les participants à la recherche ainsi que les problèmes de fidélité et de réciprocité dans la prise de décision éthique concernant le paiement. Certains chercheurs estiment, lorsqu'ils sont confrontés à la pauvreté, qu'il est éthique et humain d'aider les participants en leur offrant des cadeaux, des bons de valeur ou de petites sommes d'argent (Abebe, 2009 ; Angucia, Zeelen et de Jong, 2010 ; Vakaoti, 2009). Il est également possible de mettre les personnes en contact avec des sources de soutien et de conseil. Certains chercheurs préconisent des options de rémunération sensibles aux besoins pratiques des participants à bas revenus ou défavorisés (Barron Ausbrooks Barrett et Martinez-Cosio, 2009 ; Mosavel et Oakar, 2009 ; SIME, 2008). Les chercheurs sont tenus d'évaluer la réciprocité par rapport aux autres questions d'ordre éthique et aux implications du paiement.

Dans les contextes de pauvreté, les problèmes éthiques relatifs au paiement (en particulier incitatif) sont accentués car les participants potentiels sont particulièrement vulnérables à la coercition, à l'exploitation et à la corruption.

Quelles sont les implications des paiements aux participants à la recherche au sein de la communauté ?

Dans les contextes d'extrême pauvreté, la tension et le ressentiment contre les enfants qui participent à la recherche et bénéficient de quelques avantages matériels peuvent se renforcer (Clacherty et Donald, 2007 ; Hart et Tyrer, 2006). Si le ressentiment des autres entraîne des représailles ou l'ostracisation de l'enfant participant ou de sa famille, la recherche a incontestablement provoqué un préjudice.

Les chercheurs peuvent opter pour un paiement à des groupes tels que des écoles ou des groupes communautaires au profit des enfants impliqués dans la recherche, de leur famille et de la communauté, plutôt qu'aux enfants ou aux familles individuels (Schenk et Williamson, 2005). Cette manière de procéder peut réduire le risque de voir se développer le ressentiment et peut contribuer à assurer la bienfaisance, mais elle doit se fonder sur des connaissances locales et/ou sur une discussion avec une vaste représentation des membres de la communauté et des intervenants afin d'assurer une distribution équitable.

QUELLE ORIENTATION PEUT-ON TIRER DE LA CIDE EN CE QUI CONCERNE LE PAIEMENT ET LA COMPENSATION ?

- Aucun enfant ne peut être défavorisé pour avoir participé à la recherche (article 2).
- Les enfants doivent être protégés contre toute forme d'exploitation liée à la recherche (article 36).

QUESTIONS CLÉS

Comment la participation des enfants sera-t-elle reconnue et soutenue financièrement, entre autres ?

- Comment comptez-vous garantir que la participation des enfants n'entrera pas en conflit avec d'autres responsabilités qu'ils exercent pour le bien-être économique de leur famille ?
- Les enfants ou les parents auront-ils besoin d'une compensation financière (par exemple pour leur perte de revenus) ou d'un remboursement pour les frais liés à la participation à la recherche ?
- Des gratifications seront-elles versées aux enfants pour leur participation à la recherche ?
- Quelle forme prendront les paiements (par exemple : espèces, nourriture, cadeaux, fournitures scolaires) et qui recevra le paiement – l'enfant, les parents, la communauté ?
- Quand et comment sera divulguée l'information relative au paiement ? Sera-t-elle divulguée pendant le processus de consentement, après que les enfants ont accepté de participer ou à la fin de la recherche ?
- Les paiements liés à la participation des enfants ont-ils été pris en compte dans les coûts de la recherche ?

ISBN : 978 8865 220 34 4

UNICEF Office of Research - Innocenti
Piazza SS. Annunziata, 12
50122 Florence, Italie
Tél : (+39) 055 20 330
Fax : (+39) 055 2033 220
florence@unicef.org

www.unicef-irc.org